

Nombre de membres : 34
En exercice : 33
Présents : 27
Pouvoirs : 4
Votants : 31

Abstentions : 0
Exprimés : 31
Pour : 31
Contre : 0

N°2022-39

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87150 SAINT-BAZILE sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 23 septembre deux mille vingt-deux.

Présents : Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury.

Suppléants présents :

Pouvoirs : Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles délégation à Richard Simonneau, Stéphane Seyer délégation à Christophe Gérouard.

Secrétaire de séance : Maryse PARVERIE

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec madame la Présidente du Centre de Gestion de la FPT87, adhésion au service chômage.

Monsieur le Président rappelle que la communauté de commune va devoir procéder au licenciement pour inaptitude physique d'un agent titulaire au Régime Général. Ce licenciement va obliger la collectivité à verser à l'agent une indemnité de licenciement ainsi que des indemnités « chômage ».

Monsieur le Président précise que par délibération n°DCA 2018/30 en date du 18 novembre 2018, le Centre de Gestion de la Haute-Vienne a adhéré au service chômage du Centre de Gestion de la Charente-Maritime, afin de lui confier l'ensemble du traitement des dossiers d'allocations pour perte d'emploi, ainsi que le suivi mensuel des demandes d'allocations de chômage des collectivités et établissements qui lui sont affiliés.

Le Centre de gestion de la Haute-Vienne s'engage à mettre à disposition de la Communauté de Communes, dans le cadre de la convention, les prestations suivantes dont la gestion est assurée par le service Chômage du centre de gestion de la Charente-Maritime :

- Etude et simulation du droit initial à l'assurance chômage ;
- Etude des droits en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage ;
- Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites ;
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC ;
- Suivi mensuel des droits à l'allocation chômage ;
- Conseil juridique sur les questions d'indemnisation chômage.

Il indique que selon la nature de la prestation demandée par la collectivité bénéficiaire du service, le Centre de gestion de la Haute-Vienne versera au Centre de gestion de la Charente-Maritime une contribution financière par dossier déposé, définie de la manière suivante :

- Etude et simulation du droit initial à l'assurance chômage : 150,00 €
- Etude des droits en cas de reprise ou de réadmission à l'indemnisation chômage : 58,00 €
- Etude des cumuls de l'allocation chômage avec une ou plusieurs activités réduites : 37,00 €
- Etude de réactualisation des données selon les délibérations de l'UNEDIC : 20,00 €
- Suivi mensuel des droits (tarification mensuelle) : 14,00 €
- Conseil juridique (30 minutes) : 15,00 €

Outre les frais forfaitaires d'adhésion annuelle, supportés par le Centre de gestion de la Haute-Vienne, le Conseil d'administration a souhaité que les frais exposés au titre de ce dispositif fassent l'objet d'une refacturation aux collectivités et établissements bénéficiaires.

Afin de permettre cette refacturation à l'identique, la conclusion d'une convention entre le Centre de gestion de la Haute-Vienne et les collectivités et établissements souhaitant adhérer à ce service s'avère nécessaire.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à adhérer au service Chômage proposé par le Centre de Gestion de la FPT de la Haute-Vienne pour le compte de la Communauté de Communes,

- **AUTORISE** le Président à prendre et à signer la convention à intervenir et tout acte y afférent.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le
Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD